

ANNEXE A LA DELIBERATION N° Bilan de la concertation préalable au projet de requalification du Lac de Maine

Rappel du contexte du projet et de la concertation

La concertation préalable réglementaire relative à la requalification du Lac de Maine est ouverte depuis le 18 juillet 2022. Elle fait suite à un premier travail de concertation auprès du grand public et des acteurs du site lors de l'élaboration du schéma directeur entre 2019 et 2021. En 2022, la Ville d'Angers confie à la société Alter public un mandat permettant la réalisation de l'ensemble des études, démarches et travaux concourant à la requalification du Lac de Maine.

Depuis la fin d'année 2022, la maîtrise d'œuvre retenue pour la mise en œuvre de ce schéma directeur a travaillé à son actualisation, sous la maîtrise d'ouvrage d'Angers Loire Métropole depuis le 1^{er} janvier 2023.

En mars 2023, des premiers entretiens avec les acteurs présents sur site ont permis de produire un diagnostic des usages et du fonctionnement du site. En septembre 2023, des ateliers de concertation thématiques avec les usagers élargis du site se sont déroulés afin de faire évoluer et valider les propositions d'aménagement. Quatre ateliers animés par la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage déléguée ont eu lieu en simultané autour des sujets suivants :

- Nautisme
- Mobilités et circulations
- Environnement
- Usages terrestres

Le grand public a ensuite été consulté selon les modalités de la délibération de juillet 2022, spécifiées par une nouvelle délibération le 09 octobre 2023.

Une réunion publique s'est tenue le 20 novembre 2023 à la Maison de quartier du Lac de Maine, réunissant plus de 160 personnes. Ce temps de concertation a été animé de concert par l'élue référente du projet, Mme Véronique Maillet, Vice-Présidente déléguée au Tourisme et aux grands équipements au sein d'Angers Loire Métropole, la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'ouvrage déléguée et la maîtrise d'œuvre. Plus de cent-soixante personnes étaient présentes.

À la suite de cette réunion, trois registres et dossiers de concertation ont été mis à disposition à l'Hôtel de Communauté, Direction Aménagement du Territoire, à la Mairie de Bouchemaine et à la Pyramide du Lac de Maine. *Les dossiers ont été complétés à l'avancée du projet.*

Deux permanences ont suivi la réunion publique :

- La première organisée à Bouchemaine, car le site est situé sur les deux communes. Le 28 novembre 2023, une dizaine de personnes sont venues rencontrer l'équipe opérationnelle à la Mairie de Bouchemaine.
- La seconde, le 07 décembre 2023 à la Pyramide du Lac de Maine, où une vingtaine de personnes se sont rendues.

Enfin, une exposition autour du projet a été installée sur le parc, à proximité de la plage. Cette exposition, sous forme de cube rappelle les objectifs du projet, les grands principes d'aménagement par secteur ainsi qu'un rappel des origines et usages historiques du parc. Cette exposition a été adaptée selon les différents échanges ayant eu lieu durant la phase de concertation préalable.

Evolution des scenarios d'aménagement

Depuis le démarrage du projet et les différents temps de concertation, plusieurs éléments du projet ont évolués selon les attentes et besoins des différents usagers du parc. Ces évolutions concernent notamment :

- Proposition initiale de déplacer le parking a finalement été revu : proposition de réaménager le parking existant en le végétalisant, avec une partie stabilisée
- Secteur Atlantique : conservation de la poche de stationnement initialement supprimée à proximité du chemin de halage. L'accès pour les pêcheurs à cette zone de stationnement sera conservé
- Secteur Pyramide : changement de l'implantation de la cale de mise à l'eau, plus proche du stationnement des acteurs nautiques (création d'une nouvelle poche de stationnement à côté du PAVOA)

Dans le cadre de la démarche de concertation, les présentations et les rencontres ont suscité plusieurs observations et suggestions, écrites et orales développées ci-après, auxquelles il convient de répondre (réponses en italique).

Mobilités et stationnements

- **Un riverain demande l'interdiction de se garer sur l'avenue du Lac de Maine et dans les rues adjacentes le week-end, les jours fériés, et de juin à septembre**

L'avenue du Lac de Maine ne rentre pas dans le périmètre du projet d'aménagement. Toutefois, cette remarque a été transmise aux services techniques d'Angers Loire Métropole. Concernant les parkings existants au sein du parc, une volonté du projet est de mieux indiquer les parkings existants car les plus éloignés de l'entrée ne sont pas toujours remplis (même en forte affluence).

- **L'inter-association du Lac de Maine demande l'installation de ralentisseurs au niveau du rond-point près de la ferme Fontaine et celui de la boulangerie Cadot.**

L'avenue du Lac de Maine ne rentre pas dans le périmètre du projet d'aménagement. Toutefois, cette remarque a été transmise aux services techniques d'Angers Loire Métropole.

- **L'association Place au vélo recommande de :**
 - sécuriser les traversées de l'avenue du Lac de Maine
 - continuer les aménagements cyclables jusqu'au parc Balzac
 - prévoir la réalisation de l'axe majeur piétons-cycles en priorité
 - séparer les cyclistes et les piétons au niveau du camping pour faciliter le trajet entre le chemin de la Croix de Maine et le chemin de halage
 - prévoir un revêtement non salissant sur l'axe majeur
 - jouer sur la signalétique plutôt que les barrières pour marquer les voies partagées
 - proposer une alternative de nuit éclairée que l'axe majeur (ex : chemin des Hautes-Fouassières)
 - proposer des équipements
 - prendre en compte l'accès et prévoir des équipements pour les personnes en situation de handicap

Concernant les aménagements au cœur du parc, il n'est pas prévu d'éclairage de la piste cyclable pour des raisons de préservation de la biodiversité. De plus, la bande cyclable le long de l'avenue du Lac de Maine est déjà éclairée.

La séparation des vélos et piétons entre le chemin de halage et le camping n'est actuellement pas envisagée en raison des largeurs limitées sur le cheminement existant. Un accompagnement par de la signalétique pourra être mise en place.

L'avenue du Lac de Maine et le chemin des Hautes-Fouassières ne rentrent pas dans le périmètre du projet d'aménagement. Toutefois, ces remarques ont été transmises aux services techniques d'Angers Loire Métropole.

La demande de continuité des aménagements cyclables avec le parc Balzac est cohérente et a été entendue par les élus. Toutefois, aucune échéance n'a été donnée pour sa réalisation, qui ne sera pas traité dans le cadre de ce projet (hors périmètre).

La première tranche de travaux proposée par la maîtrise d'œuvre inclut la réalisation de l'axe prioritaire piétons Vélo. Le revêtement proposé pour la piste cyclable correspond à de l'enrobé beige clair, donc non salissant pour les cyclistes.

En revanche, les accroches à cet axe prioritaire au niveau du camping seront traités dans la 2^{ème} tranche des travaux.

Lors des croisements de flux, un revêtement de sol particulier ainsi qu'une signalétique adaptée seront privilégiés. Toutefois, il est possible que des barrières soient installées ponctuellement si les services techniques le jugent nécessaire, afin de pacifier et sécuriser les usages sur certains tronçons.

Concernant les équipements, des arceaux vélos et quelques box seront installés pour compléter l'offre existante.

L'accès au site pour les personnes en situation de handicap fait partie des réflexions pris en compte pour la maîtrise d'œuvre, notamment pour l'accès à la baignade et la pyramide. Toutefois, sur la superficie du parc de près de 200 hectares, tous les chemins ne seront pas accessibles aux personnes à mobilité réduite pour des raisons de conservation de l'espace naturel.

- **Un riverain est déçu que le chemin de halage reste accessible aux vélos et s'interroge quant à l'accès des personnes à mobilité réduite et âgées au restaurant de la Pyramide**

Le chemin de halage restera en effet un axe partagé entre les piétons et les cycles. Cependant, les cycles seront incités, notamment par de la signalétique, à emprunter l'axe confortable prioritaire vélo faisant le tour du lac.

Le stationnement se fera au niveau des parkings existants à l'entrée du parc, où de nouvelles places PMR seront créées. Le stationnement en pied de pyramide ne sera plus autorisé (sauf livraisons). Afin de permettre un accès PMR à la pyramide, le cheminement entre les parkings et la pyramide sera éclairé et accessible à tous.

Activités nautiques

- **L'association Glisse Lac de Maine suivis d'autres usagers nautiques individuels s'opposent au déplacement du parking de l'Atlantique le long de la voie rapide pour des questions de**

transport de matériel, de sécurité de ce matériel et de dangerosité au niveau des croisements de flux.

Après plusieurs temps d'échanges avec les associations, la maîtrise d'ouvrage a fait le choix de conserver l'emplacement du parking existant avec la mise en place de 30 places en stabilisé et 30 places sur pelouse renforcée.

- **L'association Glisse Lac de Maine suivis d'autres usagers nautiques individuels estiment que les places de stationnement réservées aux usagers nautiques sont trop éloignées de la mise à l'eau de la Pyramide. L'association souhaiterait continuer à se garer en pied de Pyramide. Sinon, elle propose deux solutions : soit la création d'un parking pour les usagers nautiques à la place du « cimetière à bateaux » ou à gauche du PAVOA, à condition pour la seconde proposition de désenvaser la mise à l'eau à cet endroit.**

Le stationnement en pied de pyramide ne sera plus autorisé. La solution du remplacement du « cimetière à bateaux » n'a pas été retenue pour des raisons d'intégration paysagère : pollution visuelle des voitures qui sont la première chose visible sur le chemin allant à la pyramide. La seconde solution a été étudiée par la maîtrise d'œuvre et fait l'objet d'un accord de principe des élus, sous réserve d'une validation par les services de l'état.

- **Un usager nautique s'oppose à limiter l'accès du parking de l'Atlantique par badge par peur de freiner la pratique. Il propose également d'améliorer la mise à l'eau de la rive nord-est en ajoutant une poche de galets ou simplement de mieux entretenir l'actuelle, plutôt que la mise en place d'un ponton.**

La maîtrise de l'accès des véhicules au parking de l'Atlantique permettra de réduire l'accès aux usagers n'ayant pas d'activités en lien avec le lac et parfois source de nuisances sonores dont les riverains du quartier se plaignent. La mise en place des badges, afin de permettre l'accès aux usagers nautiques, en cours d'étude.

La seconde proposition concernant l'amélioration de la mise à l'eau nord-est sera remontée à la maîtrise d'œuvre et étudiée ultérieurement.

- **L'association Action Chiens de Sécurité Aquatique demande une aire de travail sans vase, où la mise à l'eau des bateaux est possible et à proximité de sanitaires et d'un parking, compte-tenu du matériel qu'ils ont à transporter.**

La relocalisation des activités de chiens de sauvetage est toujours en cours de discussion. Deux solutions sont en cours d'études : soit un nouvel endroit sera proposé à l'association, soit un nouveau créneau de mise à l'eau doit être convenu avec l'association.

Sports terrestres

- **L'inter-association du Lac de Maine demande une réfection des terrains de tennis et la mise en place de tables de ping-pong en dur.**

L'un des terrains de tennis doit être transformé en terrain de paddel.

Concernant le deuxième terrain, cette proposition a été entendue. La demande d'installation de tables de ping-pong est intéressante mais ne figure pas parmi le mobilier à mettre prioritairement en place sur le parc. Si le budget le permet, cette proposition pourra être étudiée plus finement.

- **L'association Djigui Espoir Enfance demande l'installation durable d'un auvent ou d'un abri pour le départ et le retour de leurs randonnées, à proximité d'un accès à des toilettes.**

Cette proposition a été entendue. La demande d'installation d'un abri type préau est pertinente mais ne figure pas parmi le mobilier à mettre prioritairement en place sur le parc. Si le budget le permet, cette proposition pourra être étudiée plus finement.

Pêche

- **L'association l'Ablette Angevine demande :**
 - la conservation des places de stationnement au niveau du chemin de halage
 - des fenêtres de pêche sur le chemin après la baignade
 - la création de pontons de pêche au-dessus de la zone float tube
 - d'être associée à la suite des aménagements et à la réflexion quant à de nouvelles pratiques, notamment en allant régulièrement sur site avec l'équipe opérationnelle.

Les places au niveau du chemin halage seront conservées.

L'implantation des fenêtres de pêche et l'emplacement des pontons de pêche seront à repreciser et retravaillés avec l'Ablette Angevine. Plus globalement, nous souhaitons pérenniser les échanges avec les représentants de la pêche pour assurer la continuité de cet usage sur le site.

- **La Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique rejoint les demandes de l'Ablette Angevine et ajoute la demande d'accéder et stationner au niveau de la Pyramide pour la mise à l'eau des bateaux ainsi que dans la zone du petit lac. La Fédération propose également d'être intégrée à la réflexion d'une signalétique pédagogique et environnementale.**

Le stationnement en pied de pyramide ne sera plus possible. Une nouvelle cale de mise à l'eau sera proposée à gauche du PAVOA comme solution alternative. Celle-ci sera à proximité d'une nouvelle poche de stationnement.

Comme pour le stationnement en pied de pyramide, il n'est pas prévu de rendre accessible le stationnement au niveau du petit lac.

La réflexion d'un parcours pédagogique et environnemental est en cours d'études. Aucune échéance n'est à ce jour programmé mais il s'agit bien d'une volonté politique et citoyenne. Les acteurs de la pêche seront associés à cette démarche.

Tourisme

- **L'association des Amis du Petit Anjou demande à mettre en œuvre leur projet de ligne ferroviaire touristique qui relierait la gare de Saint-Jean-de-Linières au parc Balzac en passant par le Lac de Maine.**

Le projet a été présenté aux élus et refusé :

- *Il s'agit un projet dépassant le périmètre du projet Lac de Maine*
- *Le projet dépend de plusieurs communes dont la commune de Bouchemaine réfractaire à ce projet (passage de l'itinéraire sur des propriétés privées)*
- *Le projet n'évalue pas les impacts sur l'environnement générés par la création de cette nouvelle ligne de chemin de fer*

- *Il n'y a pas de financements alloués pour ce projet*

Évènementiel

- **Un riverain propose la mise en place d'un plancher couvert lors des animations l'été pour protéger les participants du soleil.**

Cette proposition n'est à ce stade pas prioritaire dans les aménagements envisagés.

Patrimoine

- **Un riverain, guide bénévole sur le secteur de Bouchemaine, demande la mise en valeur de la grotte de Jeanne de Laval, reine de Sicile dite « reine Cécile », de laquelle elle observait la construction du couvent de la Baumette en face, sur la rive gauche.**

Cette information pourra être valorisée dans le cadre d'un parcours pédagogique lorsqu'il verra le jour.

Nuisances sonores

- **Un riverain dénonce les nuisances sonores provoquées par des usagers du parking de l'Atlantique et s'il est possible de leur trouver un autre endroit pour leurs rencontres.**

La problématique des nuisances sonores a bien été prise en compte dans le cadre du projet : l'accès au parking de l'Atlantique sera uniquement accessible aux acteurs nautiques et pêcheurs. Le système d'accès reste à définir et est en cours d'études.

Environnement

- **Demande de l'association ANPCEN d'être associée au projet d'éclairage nocturne pour s'assurer de la préservation de l'environnement nocturne et de la biodiversité (matériel, densité, température de couleur préconisée des sources de lumière, extinction, usage de détecteurs, éclairage passif...).**

Comme évoqué dans les réponses ci-dessus, l'éclairage du parc sera limité au secteur PAVOA et sur l'axe entre les parkings et la pyramide. Nous nous tenons disponibles pour partager l'avancement des réflexions autour de l'éclairage avec l'ANPCEN.